

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20<sup>ème</sup> année - N° 3658 - Jeudi 18 Juin 2020 - Prix : 200 Fc

A PROPOS DE 2021

## «Qu'ils préparent leurs testaments»



Dans une conférence de presse, le secrétaire général de la CRC s'est montré très ferme sur plusieurs sujets d'actualité dont la tenue d'élections en 2021 réclamée par l'opposition. Youssoufa Mohamed Ali a affirmé qu'il n'y aura pas d'élections avant 2024, appelant ses détracteurs à rédiger leurs testaments puisqu'il les attend de pied ferme.

Le 10 juin dernier, depuis Anjouan où il se trouvait, le président Azali Assoumani s'est adressé à la nation pour son discours bilan de sa première année à la tête du pays. Une semaine après, la Convention pour le Renouveau des Comores (Crc) a aussi brossé le même bilan positif du régime sur plusieurs volets. Il cite entre autre le parachèvement du processus de renouvellement des institutions de la République, les

assises nationales, la révision constitutionnelle et les élections présidentielles, des gouverneurs des îles, des représentants de la nation et des conseillers communaux. D'après lui, le pays est en chantier dans plusieurs domaines. La CRC a réitéré son soutien indéfectible au président et à son gouvernement dans leurs efforts de consolidation de la paix, de l'unité nationale et du bien-être de la population.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

Prières aux heures officielles  
Du 16 au 20 Juin 2020

Lever du soleil:  
06h 25mn  
Coucher du soleil:  
17h 50mn

Fadjr : 05h 01mn  
Dhouhr : 12h 10mn  
Ansr : 15h 05mn  
Maghrib: 17h 53mn  
Incha: 19h 07mn



INTERVIEW

Sitti Thourayat : "Je suis prête  
à faire carrière dans le cinéma"

LIRE PAGE 2

## INTERVIEW

## Sitti Thourayat : "Je suis prête à faire carrière dans le cinéma"

Comédienne et actrice, Sitti Thouraya Daoud n'est pas méconnue du grand public. Après une première apparition dans 'Mon patron et moi', cette jeune artiste revient cette fois dans le rôle principal (Capitaine Kala Massina) de la série 'seconde zone'. Motivée plus que jamais à aller de l'avant dans le monde cinématographique, elle nous livre dans cette interview les hauts et les bas de sa nouvelle aventure. Interview.



**Question: Tu as joué dans la série « seconde zone », comment as-tu vécu cette nouvelle aventure dans le monde du cinéma ?**

**Sitti Thourayat Daoud:** Je suis comédienne et actrice. Cela faisait longtemps que je n'avais pas joué dans un film. J'étais plutôt tournée vers le spectacle vivant. Et passer du théâtre au cinéma n'était pas si évident. Les premiers jours étaient difficiles, puis j'ai retrouvé le rythme et c'était intense. Le tournage s'est déroulé à Mayotte en Octobre 2019, avec une équipe mixte : locale, de France et de La Réunion. L'équipe était géniale pendant toute la durée du tournage. Nous avons d'abord fait des essais puis nous avons enchaîné les prises et les différents plans dans des conditions de tournage parfois très compliquées mais dans des décors exceptionnels et avec une équipe impliquée, débordant de courage et d'énergie. J'ai eu des difficultés administratives pour l'obtention du visa. Mon dossier était complet mais je ne pouvais pas déposer. Les jours de dépôt de demande de visa étaient limités et il fallait prendre rendez-vous. Je devais partir très tôt alors que c'était une période de rentrée, il y avait beaucoup de demandes.

Grâce à l'intervention de la production, le Service Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) a pris ses responsabilités en main et enfin j'ai pu partir. J'ai pensé que j'allais rater le tournage, abandonner toute une équipe, et jeter le projet à la poubelle. Mais ce sont toutes ces incertitudes qui ont rendu le parcours intéressant...

**Question: De quoi parle-t-on dans « seconde zone » ?**

**STD:** Seconde Zone est une série policière et fantastique qui se déroule sur une île fictive « DJÉZÉRÉ » imprégnée de magie vaudou. Sur Djezere il y a d'abord un culte du secret et du silence. C'est une île minuscule et tournée vers elle-même. Une île avec ses propres règles en train de basculer brutalement dans la modernité. La lutte est âpre entre les familles autour du contrôle de l'immobilier et la préparation des élections. Dans le même temps, la rumeur d'une épidémie sur les îles voisines amène la mise en place d'un blocus pour éviter la contamination. Nul ne sait s'il s'agit d'un virus ou d'une simple

rumeur. On y suit le quotidien de KALA, jeune femme flic de retour de métropole après plusieurs années et qui semble au cœur d'un drame personnel, elle va faire équipe avec Dominique alias SIRIUS, flic à l'ancienne et ambigu. Mais la découverte macabre d'un corps dans une baie reculée va venir remuer de lourds secrets et perturber la vie de tous en réveillant les démons du passé. Mais malgré les drames qui courent, elle est un bouillonnement de jeunesse, on y découvrira ainsi les « Microbes » une bande de gamins des quartiers de tôles qui suit « Samsung » le grand frère passionné de radio.

**Question: Qu'est-ce que cela apporte d'occuper le rôle principal dans un film surtout lors d'une première apparition au cinéma ?**

**STD:** Bah... ce n'est pas la première fois que j'apparais au cinéma (rire)... Je suis l'actrice principale dans "Mon Patron et Moi".

**Question: Qu'est-ce qui t'a attirée à accepter ce rôle ?**

**STD:** C'est plutôt le scénario. Le personnage m'a plu. Kala jeune femme flic, très droite, c'est quelqu'un qui peut être dure mais méthodique et il se trouve qu'elle a vécu des choses douloureuses (comme moi). Le fait de rencontrer un univers qui n'est pas le mien, flic, (je ne suis pas flic dans la vraie vie 'rire') fait partie des facteurs qui m'ont poussée aussi. J'aimais bien jouer avec tous ces mystères autour d'elle parce qu'on ne sait pas vraiment qui est cette fille, elle est difficile à cerner, tout ça est intéressant à explorer.

**Question: Te sens-tu prête à faire carrière dans le secteur ?**

**STD:** Effectivement je suis prête. J'ai toujours été prête tout en étant consciente qu'ici, nous ne possédons pas encore d'industrie cinématographique, et que le secteur des arts et de la culture a toujours été marginalisé et minimalisé.

**Question: Comment as-tu atterri dans cette aventure ?**

**STD:** J'étais à Mayotte où je participais au programme « Ecole Nomade Mayotte 2019 » du Théâtre du soleil, et un des participants, Hervé Herelle (alias « Sirius », mon collègue dans la série) m'a parlé du projet et m'a encouragé à postuler en me donnant les coordonnées des réalisateurs, Cyril VANDENDRIESSCHE. Au départ je n'avais pas postulé, il n'y avait pas assez de détails sur l'offre. Tout était tenu secret. La fin de mon séjour approchait. Et puis, après plus d'un mois, je me suis décidée à envoyer un mail depuis Moroni, alors qu'il n'y avait plus de rôle important. Et à ma grande surprise, la production m'a contactée, mon profil intéressait les réalisateurs. Mon casting a été fait

par skype et j'ai finalement été retenue pour le premier rôle.

**Question: La série est à son premier épisode, quand va-t-elle sortir officiellement ?**

**STD:** Elle devrait sortir en mars 2020, malheureusement avec cette crise sanitaire mondiale le projet a pris du retard. Le premier épisode est actuellement en plein montage, mais il reste encore quelques scènes à tourner. On va donc attendre encore quelques mois avant la sortie. Cependant pour que Seconde Zone puisse voir le jour et dans la meilleure qualité, une cagnotte a été lancée depuis vendredi dernier sur la plateforme Ulule pour financer le reste de la post-production. Cette collecte va durer jusqu'au 12 juillet 2020. J'invite donc tout le monde à nous soutenir via ce lien (<https://fr.ulule.com/seconde-zone/>). C'est aussi le seul moyen d'obtenir, selon le montant de la participation, des liens de visionnage, affiches, DVD ou invitation à une projection privée. Pour suivre l'actualité de la série c'est sur Instagram @Secondezone\_Serie, et sur la page Facebook « Echtra films ».

**Question: Comment ce film a-t-il été financé ?**

**STD:** Seconde zone est un projet indépendant entièrement auto-produit et auto-financé. C'est pourquoi nous avons besoin du maximum d'aide et de soutien afin de pouvoir finaliser ce projet. Nous avons besoin de 8 500 euros qui vont servir à financer l'étalonnage, le mixage, les droits musicaux et les frais de festivals.

Propos recueillis par  
A.O Yazid

## ÉTAT DE SANTÉ DE L'ANCIEN PRÉSIDENT

### Youssoufa Mohamed Ali : "Sambi n'est pas malade..."

Dans un face à face avec la presse, le directeur de cabinet du Chef de l'Etat en charge de la défense, a déclaré que l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi « n'est pas malade ». Selon lui, il reçoit sa famille et voit son médecin régulièrement tout au long de la semaine.

"C'est par ces mots que le directeur de cabinet du président de la République a répondu à un journaliste sur l'état de santé de l'ancien rais. En tant que responsable assurant la sécurité de ce dernier, Youssoufa Mohamed Ali alias Belou poursuit en ajoutant qu'Ahmed Abdallah Mohamed

Sambi « est en bonne santé et ne souffre d'aucune maladie, reçoit les traitements appropriés et voit son médecin quatre voir cinq fois par semaine ». D'après le conférencier, l'ancien président reçoit sa famille tous les jours à partir de 6h du matin. Une allégation démentie par la fille de Sambi dans une interview accordée à votre journal (lire La Gazette n°3657, du mercredi 17 juin) et aucun rapport de contre-expertise médicale n'a jamais été rendu public ni communiqué à son médecin référant, selon nos sources.

Et le proche collaborateur du président Azali de balayer d'un revers de la main toute allégation tendant à accuser la Crc, le principal parti au pouvoir dont il est aussi le secrétaire général, d'avoir emprisonné Sambi. « Le président Azali

et la CRC n'ont rien à avoir dans cette affaire », insiste-t-il, avant d'indexer le président du parti Ridja, Said Larifou d'en être l'instigateur.

D'après lui, « la CRC avait déposé plainte contre le projet Habitat et la justice a rejeté le dossier à cette époque. Depuis lors, nous avons laissé tomber ». Mais le directeur de cabinet de la présidence, se demande pourquoi l'ancien rais ne verse pas la caution s'il veut obtenir sa liberté puisque « c'est ainsi qu'il a lui-même introduit la loi (loi anti-corruption, ndlr) lorsqu'il était au pouvoir ».

Ibnou M. Abdou



## POLITIQUE

## Belou : " Ils doivent préparer leurs testaments puisque nous préparons les nôtres "

Le directeur de cabinet du chef de l'Etat a cité la réhabilitation du réseau routier, la construction du centre hospitalier CHU El-Maarouf, l'énergie, etc. Belou insiste sur deux grands chantiers de construction des centres photovoltaïques à Pomoni à Anjouan et à Foumbouni en Grande Comore. Il s'est félicité du succès diplomatique de la conférence des partenaires au développe-

ment et la «meilleure gestion» du cyclone Kenneth ainsi que celle de la crise sanitaire. «La CRC reste convaincu que la politique engagée ces dernières années nourrit beaucoup d'espoir pour la transformation structurelle de l'économie», soutient-t-il.

Le secrétaire général du parti est revenu sur le fameux débat de la présidentielle de 2021. Il a vigou-

reusement mis en garde ceux qui propagent ce « rêve », qui selon lui n'est « qu'utopie ». « Ces personnes ont accepté la révision constitutionnelle de 2018 en participant aux élections présidentielles et des gouverneurs des îles en 2019. Ils ne peuvent donc pas remettre en cause le processus pour la seule raison qu'ils ont été battus à plate couture », lance-t-il. Et lui de demander à

ceux qui appellent à des élections en 2021 de bien se préparer, puisqu'il les attend de pied ferme.

« Ils doivent préparer leurs testaments puisque nous préparons les nôtres », prévient-t-il. Pour lui, il s'agit de préserver la paix et la stabilité du pays. « Qu'ils se préparent pour 2024 car il n'y aura pas d'élections avant cette date », a-t-il martelé, avant de conclure que « la CRC

dénonce avec la plus grande virulence les tentatives de déstabilisation du pays par ceux qui veulent porter atteinte à la paix et à la solidarité institutionnelle sans lesquelles rien de durable ne peut se construire ».

Ibnou M. Abdou

## LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

## Un 3ème décès lié au coronavirus

*Depuis le 30 avril dernier jusqu'à ce jour, le pays déplore son troisième décès. Le travail continue pour le comité d'investigation et de veille afin de stopper la chaîne de propagation. Même si le pays se heurte à un relâchement des mesures barrières par la population.*

Après quelques jours de score satisfaisant grâce au nombre des personnes guéries, le pays vient de déplorer un nouveau décès lié à la Covid-19, selon le bulletin du mardi 16 juin. D'après un médecin sur place, la défunte serait admise à l'hôpital transitaire d'El-Maarouf, le samedi 13 juin dernier. « On lui a fait les prélèvements le jour même de son admission et fut transféré à Samba Kouni en réanimation où il a passé les 24 heures », précise un médecin proche du dossier.

Selon les enquêtes faites sur terrain, la défunte était malade depuis le mois de ramadan. Le comité d'investigation se charge de vérifier son compte rendu médical afin de voir si la regrettée ne souffrait pas des maladies chroniques. « Et comme convenu, les cas suspects vont être dépistés pour stopper la chaîne de transmission », poursuit-il. Depuis le signalement du premier cas de la covid-19 sur le territoire national, le ministère de la santé comptabilise à ce jour 3 décès, dont un homme et deux femmes. Parmi ces décès, un seul a été précoce, en langage médical, car la défunte n'avait pas atteint la soixantaine.

Malgré le relâchement des mesures barrières, les hommes du terrain conscientisent l'entourage du sujet sur l'appréhension de la maladie pour faire barrage avec le monde extérieur. Et le docteur Hafidhou Mohamed insiste beau-



coup sur cette question. « Cette inconscience est liée au fait que certaines personnes politisent cette pandémie. Cette lutte, n'est pas l'affaire du seul gouvernement, nous

tous concernés » martèle-t-il.

Pour rappel, ces derniers temps, l'on observe une tendance au relâchement, comme si la maladie n'existe plus. Dans les marchés de

Moroni comme partout ailleurs, dans les taxis ou pire dans les bureaux, les gens semblent oublier que nous luttons contre un ennemi invisible. « Ca me fait mal quand je vois des cadres qui devront être en première ligne dans cette maladie se conduire comme des adolescents », regrette-t-il, avant d'ajouter que « ce n'est pas parce nous ne comptons pas 100 morts en 24h que la maladie n'est pas présente dans le pays. Bien au contraire, elle y est et pour s'en protéger, il suffit de respecter les gestes barrières ». Sur l'épidémie en soi, le ministre de la santé a enregistré 21 nouveaux cas liés à la Covid-19 et 13 nouveaux guéris du 13 au 15 juin. Le pays totalise 197 cas cumulés dont 127 guéris.

Andjouza Abouheir

## COVID 19

## Ne pas baisser la garde

*"Mdru kapvumwa na mdzo hitswa"*

*Haro sur les masques ! Tel semble être le mot d'ordre de la plupart des gens qui circulent à Moroni ces temps-ci. En effet en dehors des services de l'ordre et de quelques personnes circulant dans les voitures, le masque commence à disparaître de nos visages. Et pourtant la cause de son apparition continue son travail maléfique.*

Il semble que les autorités sanitaires et politiques se contentent de tenir des conférences alors que le petit peuple tenaillé par la vie au quotidien. Aussi, malgré les recommandations du comité scientifique, l'obligation de porter un masque ne semble pas faire partie des mesures imposées à l'exemple du couvre feu. Or pour des nombreux scientifiques le port du masque semble une évidence en l'absence de vaccin et de médicament efficace. C'est l'un des moyens de lutte, avec la distanciation sociale et le lavage

des mains, qui consiste à empêcher la transmission du virus de personne à personne.

Il a été noté que les meilleurs outils de protection dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 restent les mesures barrières et le port du masque grand public, lorsque la distance physique minimale d'un mètre

ne peut être respectée. Pour Yves Buisson, le directeur du groupe Covid-19 de l'Académie nationale de médecine en France: « Il a été montré clairement que si tout le monde se couvre le nez et la bouche avec un masque, (...) on réduit la transmission de façon considérable. Il faut toujours le faire et pour le



déconfinement, ce sera plus que nécessaire ». Pour certains scientifiques un masque vaut mieux que rien du tout, même fabriqué à la maison Il vaut mieux se couvrir la bouche et le nez.

Dans la revue américaine Science, le directeur du Centre chinois pour le contrôle et la prévention des maladies George Gao, regrettait que les pays occidentaux rechignent autant à masquer leur population : « La grande erreur aux États-Unis et en Europe : les gens ne portent pas de masque. (...) Vous devez porter un masque, car lorsque vous parlez il y a toujours des gouttelettes qui sortent de votre bouche ». Le scientifique rappelle aussi que de nombreuses personnes contaminées sont asymptomatiques et ignorent souvent qu'elles sont elles-mêmes atteintes.

Dans tout cela certaines personnes s'inquiètent des effets contre-productifs que pourrait avoir son obligation généralisée, pointant du

doigt le "faux sentiment de sécurité" que peut engendrer le port du masque. Qui peut mener à une "négligence" des autres mesures essentielles pour lutter contre le virus – hygiène corporelle et distanciation physique.

Cependant pour la plupart des scientifiques, la non application de cette mesure est une sorte de "répit" accordé au virus, qui peut continuer de se répandre et provoquer de nouvelles infections, donc plusieurs des hospitalisations et de morts supplémentaires que l'on peut éviter.

Au niveau de la capitale l'on peut saluer le travail en profondeur, qui est mené par le comité anti-Covid 19 dans les différents quartiers et l'on peut espérer que les autorités nationales appuieront de façon significative l'application des mesures barrières pour éviter que le travail qui a été mené depuis le début ne soit pas vain.

Mmagaza

## Les enjeux juridiques relatifs à la détention de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi

**A** la lecture des opinions émises par Mohamed Rafsandjani et par mon confrère Abdou Elwahab Moussa, parues dernièrement dans les colonnes de « La Gazette des Comores », j'ai finalement décidé d'apporter mon avis dans cet imbroglio juridico-judiciaire qu'est la détention de l'ancien président Sambi.

Tout d'abord, je suis de ceux qui soutiennent que la détention de l'ancien président n'est plus légale. Elle relève de la détention arbitraire, telle qu'elle est définie par le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire, du fait qu'elle n'a plus de fondement légal. Et c'est bien dommage que mon confrère Abdou Elwahab Moussa n'ait pas le courage de le dire ou de répondre à cet argument.

L'article 145 du Code pénal est très clair. La détention provisoire ne peut excéder 8 mois. Et dans cette affaire, il est incontestablement prouvé que la durée légale de la détention est largement dépassée. On peut affirmer sans aucun doute que Sambi est actuellement détenu arbitrairement dans sa maison de Voidjou.

Ensuite, je soutiens égale-

ment que la Loi N°13-015/AU ne peut pas trouver application dans l'affaire Sambi, pour des raisons qui ne sont pas forcément les mêmes que celles avancées par Mohamed Rafsandjani qui n'a fait que reprendre mot pour mot le raisonnement tenu récemment par l'avocat de l'ancien président. On ne peut pas invoquer l'inapplicabilité de cette loi du fait de l'inexistence de la Commission anti-corruption. Le versement d'un cautionnement, prévu par l'article 17 de ladite loi comme condition à la mainlevée du mandat de dépôt, ne peut en aucun moment être ordonné par la Commission anti-corruption. Seul le juge d'instruction a le pouvoir de faire appliquer cette disposition de la loi de 2013, indépendamment de l'existence ou non de cette commission.

Par contre, on peut facilement démontrer l'inapplicabilité de cette loi dans cette affaire, du fait que les mesures procédurales prévues par la loi en question, y compris les mesures prescrites par l'article 17 ci-dessus, ne couvrent que la poursuite des infractions qui relève de la corruption. Donc, seules les infractions prévues dans les arti-

cles 155 à 167 du Code pénal, dans leurs versions modifiées par la Loi N°08-013/AU, peuvent se voir appliquer les mesures prescrites par la Loi N°13-015/AU. Or, dans l'affaire Sambi, aucun de ces articles n'a été visés par l'acte d'inculpation de l'ancien Raïs. On ne peut lire dans ce dernier acte que le mot « corruption » qui en soi ne constitue pas une qualification pénale, mais un ensemble d'infractions. Pour qu'elle prenne une qualification pénale, il aurait fallu rajouter l'adjectif qualificatif « actif » ou « passif » à la fin du mot.

Mis à part le caractère tendancieux de l'opinion du confrère Abdou Elwahab, je la soutiens quand elle dit que le principe de la non-rétroactivité de la loi ne peut être invoqué que pour les lois de fond plus sévères. Le principe de la non-rétroactivité est consacré par l'article 4 du Code pénal qui exclut de son champ d'application les lois qui ne relèvent pas de la qualification des faits et des peines prévues. Autrement dit, les lois de fond plus douces, comme les lois de forme ou de procédure, ainsi que les lois relatives à la prescription, échappent toutes



au principe de la non-rétroactivité. Cela a été bien explicité par la chambre criminelle de la Cour de cassation française, dans un arrêt célèbre en date du 6 novembre 1966.

Il est notoirement établi, qu'en matière pénale, trois types de lois de nature procédurale lato sensu s'appliquent immédiatement. Il s'agit, d'abord, des lois de procédure au sens strict, ensuite, des lois de prescription de l'action publique et, enfin, des dispositions nouvelles concernant l'exécution et l'application des peines. En l'occurrence, il s'agit d'une question de procédure au sens strict, car la ques-

tion est de savoir si la liberté provisoire de l'ancien président doit être assortie du versement d'un cautionnement. C'est une question de pure procédure.

Et si on tient compte du fait qu'il s'agit ici d'une demande de libération d'office pour dépassement du délai légal de détention, on s'épargnerait ce débat inutile sur les conditions d'octroi de la liberté provisoire à l'ancien président.

**Par Moudjahidi Abdou Bastoi,  
Avocat au Barreau de Moroni**



### BANQUE CENTRALE DES COMORES

#### DIFFUSION ET PUBLICATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE RELATIF AU PROJET D'INCLUSION FINANCIERE ET DE STABILITE FINANCIERE (P166193).

L'Union des Comores à travers le Ministère des Finances met en œuvre un projet de développement du secteur financier avec la participation de l'Unité de Gestion du Projet qui est rattaché à la Banque Centrale des Comores.

Dans le cadre de l'exécution du projet, il sera mis en œuvre des mesures et des actions afin que le projet soit conforme aux Normes Environnementales et Sociales (NES) à savoir (i) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et (ii) les Procédures de la Gestion de Main d'Œuvre.

**i-** Un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) a été élaboré, et définit les mesures et actions concrètes, les documents ou plans spécifiques, ainsi que le calendrier de réalisation y afférent. Ce PEES comprend

également le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

**ii-** Les procédures de la Gestion de Main d'Œuvre définissent brièvement les généralités sur l'utilisation de la main d'œuvre dans le cadre du projet, l'évaluation sur les principaux risques liés à la main d'œuvre, la santé et la sécurité au travail, les politiques et procédures.

Ces documents sont mis à la disposition du public, sur le site internet de la Banque Centrale : <http://www.banque-comores.km>

Ils seront aussi diffusés au public à travers le système d'information de la Banque Mondiale.

## CLASSEMENT MONDIAL MASCULIN FIFA, JUIN 2020

## Comores (133e) mais dans l'Océan indien, (2e) derrière Madagascar

*Le parcours élogieux réalisés ces derniers temps par les Cœlacanthes ont contribué à la redynamisation du football national, et à rehausser l'image du pays. Ce classement Fifa, réactualisé en juin 2020, malgré la somnolence des compétitions internationales, propulse les Cœlacanthes à la 2e place dans la sous-région, 31e en Afrique et 133e dans le monde. Enfin brille en lanterne rouge, la Fédération Anguilléenne de Football (210e).*

À part le Cameroun qui frôle les 14.000 cas, diagnostiqués positif à la covid-19, l'Afrique et les autres continents s'efforcent de maîtriser la crise pandémique. Graduellement les équipes reprennent le chemin des pelouses. La propagation du virus a empêché l'organisation des duels internationaux. Malgré la passivité forcée, la Fédération Internationale de Football Association (Fifa), a maintenu sa traditionnelle publication du

classement des nations. Le parcours élogieux effectué ces derniers temps par les Cœlacanthes, équipe nationale des Comores, a focalisé l'attention des experts de la Fifa, chargés de l'élaboration du classement mondial féminin et masculin.

Pour rappel, dans le répertoire de la Confédération Africaine de Football (Caf), dans la poule des Comores, le classement ne prête à aucune confusion. Les Cœlacanthes doivent optimiser leur chance pour enfin construire l'histoire : Éperviers de Togo (1 point), Harambee de Kenya (2), Pharaons d'Égypte (2), enfin Cœlacanthes des Comores (4).

Dans ce classement Fifa 2020, l'Archipel aux îles de la Lune occupe la 133e place. En Afrique, il oscille au 31e rang. Mais dans l'Océan indien, il resplendit à la 2e place, derrière les Barea de Madagascar (91e), et devant les Dodos de Maurice (172e) et the Pirates des Seychelles (202e). Les statuts politiques de Mayotte et de la Réunion excluent de la statistique de la Fifa et aussi de la Caf,

ces frères de l'Océan indien.

La Fédération Anguilléenne de Football (210e) ferme l'alignement. Anguilla, superficie 102 km<sup>2</sup>, est un territoire britannique de l'outre-mer, situé dans les Petites Antilles (Amérique). Les résultats enregistrés par son équipe nationale dans les confrontations internationales, officielles et/ou amicales, sont-ils médiocres ? Les résultats sont les pistes qui permettent à la Fifa de conceptualiser son classement féminin et masculin mondial.

Dans ce dernier classement Fifa, l'ordre n'est pas bousculé. Les Diablos rouges de Belgique mènent toujours le tango (1er), devant le trio, Tricolores de France (2e), Seleçao de Brésil (3e) et the three Lions Lions d'Angleterre (4e). Dans le continent africain, brillent à la tête du peloton les Lions de la Teranga de Sénégal (1er), suivis par les Aigles de Carthage de la Tunisie (2e) et les Supers Eagles du Nigeria (3e).

Bm Gondet

126		TOG	1127	1127	0	◆
128		SDN	1112	1112	0	◆
129		TKM	1107	1107	0	◆
130		GUA	1104	1106	0	◆
131		RWA	1089	1089	0	◆
131		LTU	1089	1089	0	◆
133		COM	1088	1088	0	◆
134		TAN	1086	1086	0	◆
135		AND	1082	1082	0	◆
136		MYA	1081	1081	0	◆
137		LVA	1079	1079	0	◆
138		TPE	1078	1078	0	◆
139		LES	1074	1074	0	◆
139		SKN	1074	1074	0	◆



## APPEL D'OFFRE (SERVICES DE CONSULTANT)

BANQUE CENTRALE DES COMORES

### RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) SPECIALISTE DANS LA MISE EN PLACE DES NORMES IFRS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES.

La Banque Centrale des Comores est un établissement public comorien doté de la personnalité civile, de l'autonomie administrative, financière, de gestion et patrimoniale. Le siège social de la Banque est fixé à Moroni.

La Banque a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies métalliques, ayant cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire de la République. Elle est la seule autorité monétaire de l'Union des Comores. Elle garantit la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores.

La Banque centrale des Comores sur recommandation du FMI souhaite saisir l'opportunité qu'offre l'adoption des normes IFRS, pour :

- \* Se mettre en conformité avec les standards internationaux en matière de reporting comptable et financier,
- \* Tenir ses comptes sur la base de la réalité économique des transactions en vue d'établir une meilleure visibilité de son exposition aux risques,
- \* Améliorer la lisibilité de ses états financiers et établir une meilleure communication avec l'ensemble de ses partenaires,
- \* Etablir la comparabilité de ses états financiers avec les banques de la zone franc ayant adopté ces normes,
- \* Harmoniser son système avec les standards internationaux.

**C'est dans ce cadre que la Banque Centrale souhaite recruter un consultant qui l'accompagnera dans sa migration vers les normes comptable international IFRS.**

**Les Termes de référence au complet sont disponible :**

- Sur le site internet de la Banque Centrale : <http://www.banque-comores.km>
- La date limite de dépôt des offres est le 30 juin 2020.



Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche et de l'Environnement de  
l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme des  
Transports terrestre, chargé des Affaires foncières

## PROJET INTÉGRÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS ET COMPÉTITIVITÉ



PIDC (P164584), CRÉDIT IDA 6423 KM,

### COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Réf. n°2020/021/ PIDC/AMI/SC

### SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

### « SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALSITE EN COMMUNICATION »

1. Le Programme Intégré de Développement des Chaines de valeurs et de la Compétitivité (PIDC) est une initiative du Gouvernement Comorien, avec l'appui financier de la banque Mondiale, visant à réduire la pauvreté en soutenant la croissance économique de certaines régions à fort potentiel.

L'objet du projet est de promouvoir le développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et des acteurs de la chaîne des valeurs concernés dans l'agriculture, le tourisme et les secteurs associés aux Comores.

Le financement des interventions de ce projet sera en synergie, convergence et complémentarité avec les interventions du Gouvernement et ses autres partenaires au développement.

Les composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 25 millions, sont les suivantes :

- \* Renforcer la compétitivité des chaînes de valeur cibles et du secteur privé
- \* Appui direct aux entreprises
- \* Gestion de projet, Suivi/Évaluation, et Renforcement de Capacités.

Dans le cadre de la mission, le projet lance le Présent Avis à Manifestation d'Intérêt, en vue du recrutement d'un (e) spécialiste de la Communication dont les responsabilités, tâches ainsi que le profil sont définis dans les présentes termes de référence.

#### 2. Objectif de la mission

L'Objet de la mission d'un (e) Spécialiste de la Communication est de fournir les premières idées, des avis et des contributions pour élaborer une stratégie et un plan de communication et mettre en œuvre les activités retenues.

#### 3. Missions et tâches :

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, le/la spécialiste de la Communication, en collaboration avec les autres spécialistes du projet, assume les responsabilités suivantes :

- Identifier une cartographie des parties prenantes, les différents sites d'interventions, identifier les besoins en communication, élaborer et diffuser des messages et enregistrer les retours d'information ;
- Gérer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de communication stratégiques ;
- Mettre en place une plateforme d'échange ;
- Rédiger et/ou obtenir de services d'experts externes pour la préparation et la diffusion de brochures, dépliants, vidéos, publicités, panneaux d'affichage, etc.
- Diriger les relations avec les médias – y compris la circulation régulière d'informations, l'organisation d'événements médiatiques et la préparation de produits médiatiques tels que les communiqués de presse, les éditoriaux, etc.

#### 4. Profil du consultant

Le consultant doit avoir un Master II dans le domaine de la communication ou diplôme équivalent dans des domaines liés à la communication,

Système d'Information Géographique. Le consultant doit avoir :

- Au moins cinq ans d'expérience pertinente au niveau national ou international dans la communication de projet ;
- Une expérience de travail de communication dans un projet de développement ;
- Une bonne capacité du travail en équipe et une aptitude à communiquer sur des domaines techniques relatifs au secteur agricole, tourisme et Transport ;
- Capacité à démontrer à communiquer sur des questions complexes de manière concise et claire ;
- Très organisé(e), doté(e) de solides compétences en analyse, recherche et rédaction ;
- Une expérience acquise au sein des projets de la banque mondiale ou institution internationale est nécessaire ;
- Une bonne connaissance de l'utilisation de l'ordinateur particulièrement la navigation, recherche et publication sur internet.
- Une expérience pertinente sur la rédaction de revues documentaire ou publication des articles dans les journaux ou sites webs ;
- Une bonne maîtrise du français et l'anglais serait un atout.

#### 5. Les dossiers de candidature devront comprendre les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum Vitae détaillé incluant les références de trois (3) personnes pouvant attester des compétences techniques et qualité interpersonnelle du candidat ;
- Les copies des diplômes certifiés et des attestations de travail figurant sur le CV ;
- Un casier judiciaire de trois mois

Les candidatures seront déposées sous pli fermé avec la mention « Candidature au poste de Spécialiste de la communication » au siège du projet au Ministère de l'Agriculture de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, des Transports Terrestres, Chargé des Affaires Foncières sis au CFADER à Mdé.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant les TDR, en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **02 juillet 2020 à 14 h 00 (heure locale en Union des Comores)**.

Adressé à : Monsieur le Coordonnateur du Projet PIDC « Manifestation d'intérêt Réf. n°2020/021/PIDC/AMI/SC, au Bureau du PIDC. MPAEAUTAF, Mdé Ex-CFADER Moroni, Tél (269) 320 96 86 ou 328 45. Email projetpidc@gmail.com

Lancé le 18 juin 2020